



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 17 JANVIER 2012

Ce premier comité technique réuni dans sa nouvelle configuration va une nouvelle fois et comme chaque année être consacré aux suppressions d'emplois dans notre direction. Depuis de nombreuses années, nous avons droit aux discours, diaporamas et autres techniques de communication destinées à expliquer que pour cette année la Haute-Garonne peut encore faire un effort, que les méthodes de calcul incluant des suppressions mais aussi des créations au titre d'une part de « l'effort » ou d'autre part de la « soutenabilité » conduisent à supprimer des postes. Nous souhaitons cette année que ces méthodes de calcul ne soit pas d'une complexité telle que l'Administration que vous représentez ne soit contrainte de demander une interruption de séance afin de mieux comprendre les documents de travail qu'elle a elle-même rédigés.

L'année dernière, vous nous aviez indiqué en séance, en tant que président du CTPD, que nous avons atteint les limites de l'exercice. Quelle n'a pas été notre surprise en constatant que, comme chaque année, la Haute-Garonne allait subir encore une fois des suppressions d'emplois. Le président du CTL que vous êtes pourra sans doute nous indiquer si son analyse de l'année dernière est toujours la même ou pas et dans tous les cas nous donner également de précieuses indications sur la façon de fonctionner avec plus de tâches et moins de moyens.

Monsieur le président, il est urgent d'arrêter les suppressions d'emplois et de restituer les emplois supprimés et vous le savez bien. De nombreux services voient leur effectif diminué alors que leurs tâches sont, au mieux, identiques à celles de l'année dernière. Pour certains, avec par exemple le déploiement catastrophique de CHORUS, le déménagement d'un service, la prise en compte de nouvelles tâches comme le recouvrement de la contribution foncière des entreprises pour ne citer que quelques exemples, les charges augmentent. Certains postes reclassés voient paradoxalement leur effectif diminuer. Le poste de Castanet-Tolosan, pour ne citer également qu'un exemple, prend encore un supplément de charges à compter du 1^{er} janvier, ce que l'Administration admet en le reclassant mais réfute en supprimant un agent de catégorie C en 2011 et en ne lui accordant aucun renfort en 2012.

Nous avons choisi de siéger aujourd'hui afin d'entendre vos explications sur chaque suppression mais aussi sur l'absence de création. L'exercice est d'autant plus délicat qu'une grande majorité d'organisations syndicales de la DGFIP a appelé à la grève le 2 février et sera donc attentive aux explications fournies afin de les comparer avec celles obtenues peut-être lors de l'audience demandée au directeur général ce jour-là. Nous ne sommes pas prêts à entendre que les créations ne sont pas dans l'air du temps ou que notre instance applique au plan local les décisions nationales. Nous préférierions à cela de véritables explications qui seraient en mesure, à défaut de nous faire accepter votre position, de nous laisser croire que le dialogue social existe réellement dans cette direction et que les décisions ne sont pas déjà prises. A ce sujet, nous souhaiterions savoir pourquoi les documents de travail sur lesquels les représentants du personnel n'ont encore émis aucun avis ont été déjà distribués à tous les employés supérieurs de la direction, considérant qu'ils sont déjà validés avant même la tenue de cette instance.

Continuer dans cette politique de suppressions systématiques d'emplois, c'est faire reculer le service public, c'est laisser s'installer chaque jour un peu plus la fraude fiscale, c'est laisser la qualité de l'accueil et de l'écoute se dégrader, c'est ne pas tenir compte des conditions de travail des personnels de votre direction. Les organisations syndicales de la Haute-Garonne vous le font savoir chaque année.

C'est pourquoi FO-DGFIP revendique l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales basées sur le maintien et l'augmentation de la valeur du point d'indice (5%), l'attribution de 60 points d'indice pour tous et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 (décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'évolution des prix).

Ces revendications paraissent importantes du fait du retard accumulé, elles ne sont pourtant rien au regard des 45 milliards d'intérêts de la dette versés annuellement aux banques ou des 142 milliards de diminutions de recettes enregistrés entre 1982 et 2009 du fait des allègements d'impôts cumulés sur l'IS, l'ISF, les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu ainsi que du fait de la mise en place du bouclier fiscal. Ces mesures génèrent beaucoup d'incompréhension de la part des personnels. Cette incompréhension s'exprimera lors de la journée de grève du 2 février. Il est souhaitable qu'elle soit entendue.